

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n° 1 du 25/05/2018

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2018, une somme globale de 8 000 euros avait été votée au compte 6574, en précisant que la répartition par organisme serait décidée ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Vote les subventions 2018 aux associations et autres personnes de droit privé selon le tableau suivant :

	pour mémoire vote 2017	Vote 2018
ACCA Roville	150.00 euros	150.00 euros
GARDON BAYONNAIS	300.00 euros	300.00 euros
AJCB (judo Bayon)	300.00 euros	300.00 euros
Anim Roville	500.00 euros	640.00 euros
MJC	450.00 euros	640.00 euros

*Une subvention de 20 euros est attribuée aux enfants de Roville-Devant-Bayon inscrits à une association sportive.

*Une subvention de 10 euros est attribuée pour l'achat de la carte de pêche du Gardon Bayonnais pour les enfants de moins de 16 ans de Roville-Devant-Bayon. La subvention est versée à l'association du Gardon Bayonnais.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n° 2 du 25/05/2018

FETE PATRONALE 2018- ACHAT TICKETS DE MANEGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Décide d'acheter aux forains 400 tickets de manège qui seront distribués aux enfants du village, le montant du ticket est à 2 euros pièce soit une somme totale de 800.00 euros pour l'achat des 400 tickets.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de ROVILLE-DEVANT-BAYON' around the perimeter and '(M&M.)' in the center. The signature is written in a cursive style.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n°3 du 25/05/2018

CONVENTION ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE RUE LEON BLUM

L'enfouissement des lignes électriques de la rue Léon Blum entraîne celui du réseau ORANGE.

Il est proposé de signer une convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'ORANGE concomitamment avec les réseaux ERDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande à l'unanimité le report de cette délibération

*donne son accord pour l'enfouissement du réseau Orange de la rue Leon Blum en coordination avec les travaux d'effacement du réseau électrique

*donne son accord pour la signature de la convention relative à cet enfouissement avec ORANGE

*autorise Madame le Maire à signer la présente convention

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

AFFAIRE N°4 DU 25/05/2018

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
- Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,
- Considérant que la *collectivité de Roville-Devant-Bayon* souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité,

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser *Madame le Maire* à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »

→ d'autoriser *Madame le Maire* à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,

→ d'autoriser *Madame le Maire* à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle,

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n°05 du 25/05/2018

ADHESION APPLICATION SWELP DE CHEZ GROUPAMA

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il existe une application proposée par GROUPAMA nommée SWELP qui est un service d'informations qui connecte les services de secours aux citoyens et nous permet d'être averti des situations à risque ou incidents ayant lieu autour de nous.

Le montant de l'adhésion s'élève à 1092 euros pour un engagement d'un an et 764 euros par an pour un engagement de 3 ans.

La Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (12voix pour et 1 voix contre)

***décide de ne pas adhérer à la solution SWELP.**

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n°06 du 25/05/2018

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX COMMUNE FRAGILES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une subvention peut être octroyée à la commune pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de la cuisine, la salle de vidéo, de la salle des archives et de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

*décide de faire réaliser des travaux de rénovation thermique dans la salle polyvalente et ses annexes pour un montant total de 12 479.40 euros HT soit 14 975.28 TTC.

*sollicite une subvention départementale au titre du soutien aux communes fragiles

*la commune s'engage à financer sur ses fonds propres la partie non subventionnée.

*s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal et à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés.

S'engage à informer les services départementaux de toute modification qui pourrait intervenir dans la réalisation du projet

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n°7 du 25/05/2018

LOCATION GARAGE COMMUNAL N°10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de louer le garage communal n°10, sis quartier Cuny Molard à Monsieur GRECO Pascal domicilié 14 rue Léon Blum, pour une durée de 6 ans par tacite reconduction.

*dit que la location prendra effet à la date du 01 août 2018.

*fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 25.00 euros.

*autorise Mme le Maire à signer le bail de location avec l'intéressé.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq mai , à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : CASTAGNOZZI Valérie -MANDRA Johnny- BAUM Eric-HENRY Bernard- LAHACHE Robert - GODEY Alain-DUBOIS Gilles- SALGUEIRO Victor-COURTIER Pascal

Excusés : DROUIN Henri (procuration à Mr LAHACHE Robert) ; Mr COLLET Florian (procuration à Mme BRETON Clara) ; THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 18/05/2018

Conseillers présents : 10

date affichage : 25/05/2018

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : MR MANDRA Johnny

Affaire n° 8 du 25/05/2018

ACHAT BRAS DE FAUCHAGE

VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (12 voix Pour et 1 abstention) ,

*décide d'acheter un bras de fauchage d'un montant de 15 300 HT soit 18 360 TTC

*décide d'inscrire un crédit supplémentaire de 5600 euros sur l'opération d'investissement n°79 intitulée « acquisition outillage/matériel » article 21578 , par prélèvement de la somme de 5600 euros sur le chapitre d'investissement 020 « dépenses imprévues »

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 28/05/2018.

Madame le Maire ; Clara BRETON :

 